

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 02403

Numéro SIREN : 528 704 281

Nom ou dénomination : VISION D'AVENIR

Ce dépôt a été enregistré le 12/01/2024 sous le numéro de dépôt 477

Désignation de l'entreprise		SARL VISION D Avenir		VISION D'AVENIR		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		1600 RTE D'EGUILLES		13090 AIX EN PROVENCE			
SIRET		5 2 8 7 0 4 2 8 1 0 0 0 2 1					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122022		31122021	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilitisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014	15 756	016	5 433	10 323	12 134
	Immobilitisations corporelles*	028	1 254	030	1 254		
	Immobilitisations financières* (1)	040	179 240	042		179 240	168 140
	Total I (5)	044	196 250	048	6 687	189 563	180 274
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
		Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068	71 904	070	56 825	15 079
	072		164 732	074		164 732	197 432
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	381	086		381	920
	Charges constatées d'avance *	092	58	094		58	
	Total II	096	237 075	098	56 825	180 250	209 717
	Total général (I + II)	110	433 325	112	63 512	369 813	389 991
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		291 018	291 018		
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134		(121 194)	(86 739)		
	Résultat de l'exercice	136		(14 296)	(34 455)		
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		155 528	169 824		
Provisions pour risques et charges	154			20 322			
Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		4 218	4 396		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172		210 067	195 448		
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176		214 285	199 844			
Total général (I + II + III)				180	369 813	389 991	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	11 100	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	161 659	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL VISION D'AVENIR		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122022	Exercice N-1 clos le 31122021	
				1	2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210		
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }	215		214		
		217		218	11 115	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230	20 322	11 502
Total des produits d'exploitation hors TVA				232	31 437	11 502
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	22 915	21 531
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	582	244	582	369
	Rémunérations du personnel *			250	8 755	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252		737
	Dotations aux amortissements *			254	1 810	1 810
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262		7
		260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	34 063	24 454
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(2 626)	(12 952)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280		
	Produits exceptionnels (IV)			290	4 500	120
	Charges financières (V)			294		
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300	5 000	11 500
		348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	11 170	10 123
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	(14 296)	(34 455)
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	11 170	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	89 626	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC *		248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		989		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		991		
	ZFA NG (44. quatuordecies)	345		344		
	Zone franche urbaine (44. octies A)	987		127		
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)		989			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991			
	Investissements outre-mer		344			
	Zones de développement prioritaire (art. 44 septidécies)			993		
	Zones de revitalisation rurales (44. quindécies)		138			
	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexidécies)		992			
Dont divers *	Créance due au report en arrière du déficit	346		655		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		645		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		645		647	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		649		990	
Déduction exceptionnelle (art 39 decies E)						
Déduction exceptionnelle (art 39 decies F)						
Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	61 678	354
Bénéfice col. 1						
Déficit col. 2						
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables : *				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	61 678	372
Bénéfice col. 1						
Déficit col. 2						

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL VISION D'AVENIR		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31122022		Exercice N-1 clos le 31122021		
		1		2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210		
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }	215		214		
		217		218	11 115	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230	20 322 11 502	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	31 437	232	11 502	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	22 915 21 531	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	582	244	582 369	
	Rémunérations du personnel *			250	8 755	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	737	
	Dotations aux amortissements *			254	1 810 1 810	
	Dotations aux provisions			256		
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	7		
	260					
Total des charges d'exploitation (II)		264	34 063	264	24 454	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	(2 626)	270	(12 952)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers (III)			280		
	Produits exceptionnels (IV)			290	4 500 120	
	Charges financières (V)			294		
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300	5 000 11 500	
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	11 170 10 123	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		310	(14 296)	310	(34 455)	
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	14 296	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	11 170	
	Divers * dont intérêts excédentaires des cpts-cis d'associés écart de valeurs liquidatives sur OPC *	247	248	330	89 626	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		999		
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)	138
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992
	ZFA NG (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993
	Zone franche urbaine (44. octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44. terdecies)	127		
	dont divers { Créance due au report en arrière du déficit Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) }	346 643 648	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	655 645 649	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	641 647 990
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		352	61 678	354	
	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					
	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		370	61 678	372		
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						

VISION D'AVENIR

Société à responsabilité limitée

Au capital de 291 018 euros

Siège social : 1600 route d'Eguilles - 13090 AIX EN PROVENCE

Assemblée générale ordinaire en date du 29 juin 2023.

L'an deux mille vingt trois, le vingt neuf juin, à 18 heures, le soussigné :

Monsieur Patrice AUZET, demeurant 1600 route d'Eguilles à Aix en Provence (13090),

Agissant en qualité d'associé unique de la société VISION D'AVENIR, société à responsabilité limitée au capital de 291 018 euros, dont le siège social est 1600 route d'Eguilles à AIX EN PROVENCE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix en Provence sous le numéro SIREN 528 704 281 00013 ,

S'est réuni pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Approbation de la rémunération de la gérance pour l'année 2022
- Rémunération du gérant pour l'année 2023,

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide de répartir la perte de 14.296 € de l'exercice de la façon suivante :

- Report à nouveau pour – 14.296 €.



Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la rémunération de la gérance pour l'année 2022 à hauteur de 6.450 € et les charges liées à cette gérance pour 2.305 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide verser une rémunération de gérance pour l'année 2022 de 6500 euros annuels.

Les frais inhérents à la fonction de gérant seront pris en charge par l'entreprise.

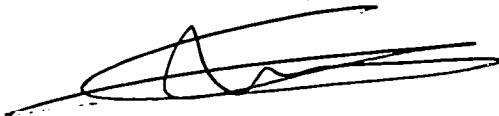
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18 h 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par l'associé unique et sera retranscrit sans délai sur le registre des délibérations.

Fait à Saint Paul lez Durance, le 29 juin 2023.

L'actionnaire

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by several horizontal strokes.

Monsieur Patrice AUZET